



## Réaction des syndicats au document final de la BAPA+40 sur la coopération Sud-Sud et triangulaire

*Buenos Aires, 22 mars 2019*

Les syndicats considèrent que le document final de la BAPA+40 constitue un simple point de départ pour élargir le champ de la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) et améliorer son véritable potentiel de moteur des objectifs de développement durable.

Pour les syndicats, les priorités d'action sont les suivantes :

- 1) **Les ODD et le travail décent au centre de la CSST** : Tous les acteurs de la CSST doivent accorder la priorité aux ODD en rapport avec le travail décent et la justice climatique dans tous les projets et programmes de la CSST (ODD 1, 5, 8, 10, 13 et 16), par exemple, conformément à la référence faite dans le document final à l'intensification des efforts de la CSST en faveur d'un travail décent pour tou.te.s et conformément au Programme à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis Abeba.
- 2) **Efficacité accrue de la CSST** : La définition de mécanismes adéquats de responsabilité pour la CSST est une condition essentielle à la mesure de ses effets sur le développement. De même, l'approche fondée sur les droits de l'homme et les principes d'efficacité du développement doit être au cœur de la CSST et prendre appui sur l'engagement formulé dans le document final de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence et d'encourager les processus qui produisent des effets et une évaluation de qualité axée sur les résultats, notamment la collecte d'informations et de données sur la CSST.
- 3) **Environnement favorable et dialogue social** : Le document final ne fait pas mention d'un environnement favorable aux organisations de la société civile et aux syndicats. Il s'agit d'une occasion manquée à l'égard des ODD, en particulier pour les ODD 17.16 et 17.17. Les États membres doivent s'engager sérieusement à inverser la tendance au rétrécissement de l'espace civique. Cela inclut le respect et l'application de la liberté d'association, de la négociation collective et du dialogue social, conformément à l'ODD 8. Comme l'a reconnu le document final de Nairobi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC) en 2016, cet engagement doit également englober le soutien du dialogue social avec les entreprises et un soutien aux syndicats en tant que promoteurs d'un développement durable.
- 4) **Appropriation démocratique des politiques de la CSST** : Renforcer l'engagement des États membres des NU de faire intervenir les syndicats et les partenaires sociaux dans les dialogues politiques lors de la définition des priorités de la CSST et des stratégies de mise en œuvre et lors du suivi et de l'évaluation des résultats, ainsi que soutenir le renforcement des capacités des partenaires sociaux à mettre en œuvre les ODD. Cette priorité est conforme au document final qui encourage les États membres à renforcer les mécanismes coordonnés pour tirer davantage parti de l'expertise des partenariats multipartites en vue de soutenir les initiatives de CSST.

- 5) **Mobilisation des ressources domestiques** : Nous déplorons le fait que le document final n'insiste pas davantage sur le rôle de la CSST dans le renforcement de la mobilisation des ressources domestiques. La CSST a un rôle essentiel à jouer dans l'élargissement de l'espace fiscal des pays en développement. En particulier,
- au niveau international, **la CSST doit promouvoir un système fiscal et commercial multilatéral réglementé et équitable**, qui empêche la fraude et l'évasion fiscales. La CSST doit également tendre à réduire les pratiques de concurrence déloyale dans les relations commerciales basées sur le dumping social et la violation des normes du travail;
  - au niveau national, **la CSST doit promouvoir des outils indispensables pour l'égalité et l'inclusion de la dimension de genre, tels que des réformes qui favorisent une protection sociale universelle, instaurent des systèmes fiscaux progressifs, assurent un salaire minimum pour tou.te.s et investissent dans l'économie des soins.**
- 6) **Technologies partagées et transitions équitables** : La CSST doit **traiter les problèmes systémiques en matière d'accès, de souveraineté et de transfert de technologie**, en permettant aux pays en développement de relever ensemble les défis et de tirer profit de l'évolution technologique. Les acteurs de la CSST doivent donc promouvoir des **processus de transition équitable** afin de faire en sorte que la technologie contribue au progrès social et à la viabilité environnementale et ne mène pas à des emplois précaires.
- 7) **Responsabilité des entreprises** : «[P]romouvoir l'alignement des pratiques commerciales sur les objectifs de développement durable», comme le dit le document de clôture, ne suffit pas. La participation du secteur privé aux programmes de la CSST doit prévoir des mécanismes clairs de responsabilité afin de garantir les effets de cette participation sur le développement. Les acteurs de la CSST doivent donc **promouvoir l'application des normes internationales du travail, une conduite responsable des entreprises fondée sur la diligence raisonnable et la responsabilité fiscale et environnementale**<sup>1</sup>.

Du côté des syndicats, le Programme à l'horizon 2030 est bien plus qu'un ensemble d'objectifs. Ce sont des réformes politiques et des changements globaux dont le monde a un besoin urgent.

Des engagements plus ambitieux sont clairement nécessaires pour renforcer l'alignement de la CSST sur le Programme à l'horizon 2030 et permettre à l'hémisphère Sud de devenir un acteur de premier plan dans la gouvernance mondiale de la coopération au développement.

---

<sup>1</sup> CSI/RSCD, 2019, Aligning private sector investments in development with the SDGs, disponible à l'adresse : <https://www.ituc-csi.org/aligning-private-sector>